

Surveillance météorologique / gestion de crise inondation

Notre climat méditerranéen et ses spécificités

Notre climat se définit par une **saison estivale sèche**, où les précipitations sont rares mais peuvent être très intenses, et par une **saison automnale** assez humide caractérisée par des précipitations orageuses, courtes et intenses, ou longues et soutenues.

Les épisodes méditerranéens (appelés aussi épisodes cévenols) qui peuvent se manifester 3 à 6 fois par an en moyenne sur l'arc méditerranéen, correspondent à des systèmes orageux violents, parfois stationnaires, qui apportent de fortes précipitations (plus de 150 à 200 mm) en quelques heures ou quelques jours, soit souvent l'équivalent de plusieurs mois de pluie.

Ces situations sont liées à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée, qui se produisent de façon privilégiée en automne, moment où la mer est la plus chaude, ce qui favorise une forte évaporation.

Parmi les épisodes les plus marquants de ces dernières années :

- › **L'automne 2014** s'est distingué par la persistance remarquable de situations fortement perturbées sur la Côte d'Azur conduisant à un nombre record d'orages entre septembre et novembre.
- › **Le 3 octobre 2015**, l'ouest de Alpes Maritimes est touché avec des records historiques d'intensité de pluie (175 mm en 2h à Cannes), provoquant des crues exceptionnelles sur les vallons et cours d'eau côtiers (Brague, Frayère, ...).
- › **L'automne 2019** a également été très pluvieux et marqué par la mise en vigilance rouge du département des Alpes-Maritimes pour la 1ère fois et à deux reprises.

Quels orages peuvent provoquer des inondations ?

Le territoire de la CASA est soumis à plusieurs types d'inondation :

- › Débordement des cours d'eau : Brague, Loup, Malvan, Estéron, et leurs affluents
- › Crues torrentielles des vallons secs : vallons côtiers, affluents secs des cours d'eau,
- › Ruissellement urbain et péri-urbain,
- › Submersion marine.

Chacune de ces manifestations correspond à une situation météorologique particulière, en général :

- › Les pluies longues et soutenues sur les sols saturés engendrent des débordements de cours d'eau aux bassins versants les plus importants (Brague, Loup, Malvan, Estéron), qui ont des temps de réactions de quelques heures,
- › Les orages brefs mais très intenses provoquent des « crues éclairs » sur les vallons dont les bassins versants sont réduits, et qui ont des temps de réaction très courts, de quelques dizaines de minutes,
- › Lors des pluies fortes, des ruissellements se manifestent instantanément par les sols imperméables,
- › Les dépressions météorologiques et les coups de mer peuvent induire des submersions marines.

La surveillance météorologique et l'alerte

Les bulletins de vigilance météorologique sont émis par Météo France :

http://vigilance.meteofrance.com/Bulletin_sans.html?a=dept06&b=2&c= 

En complément, les collectivités territoriales développent des réseaux de mesure de la pluie et des débits des cours d'eau, afin de suivre l'évolution de la situation en temps réel lors des orages : pluviographes, limnigraphes, caméras, ...

La gestion de crise

Ces informations sont nécessaires à la gestion de crise placée sous la responsabilité des maires, et assurée au niveau communal.

Un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** est établi par chaque commune et disponible sur son site internet.

Les mairies disposent également d'un **service d'appel de la population**, lui permettant de relayer les vigilances météo. La plateforme GEDICOM est le dispositif actuellement en vigueur sur le territoire de la CASA. Pour obtenir des renseignements, ou pour une inscription gratuite à ce service d'alerte météorologique, il est nécessaire de contacter sa mairie.

L'Etat lance pour sa part des campagnes annuelles d'information et de sensibilisation aux **bons comportements à adopter en cas d'inondation**.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/campagne-pluie-inondation-dans-larc-mediterraneen> 

Une Journée Départementale des Risques est organisée chaque année par la Préfecture des Alpes-Maritimes, le 3 octobre, date anniversaire des inondations catastrophiques de 2015.

PLUIE-INONDATION

LES 8 BONNS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS



JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables



JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE



ROUTE INONDÉE

JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

pluie-inondation.gouv.fr #pluieinondation

En partenariat avec :

